



Snuipp Hors de France

## **Tournée HDF Fès/Meknès 22, 23 et 24 octobre 2012**

### **Synthèse des réunions d'informations syndicales et de l'entrevue avec Monsieur Guinez, Conseiller culturel.**

#### **Programme**

- ✓ 22 octobre : Fès
- ✓ 23 octobre : Meknès
- ✓ 24 octobre : Entrevue avec Monsieur Guinez, Conseiller culturel au Maroc
- ✓ 25 octobre : réunion de bureau SNUipp Maroc

#### **Réseau Maroc : le 1<sup>er</sup> degré en chiffres**

- ✓ 28 écoles (16 AEFÉ, 10 OSUI et 2 homologuées)
- ✓ 13 411 élèves (+2,57% par rapport à l'an passé), 503 divisions
- ✓ 8231 à l'AEFE, 3740 à l'OSUI, 1440 en homologué
- ✓ 559 enseignants dont 338 titulaires (14 expatriés, 294 résidents AEFÉ ou détachés OSUI, 30 en recrutement local).
- ✓ Age moyen : 44 ans (de 23 à 69 ans)
- ✓ 81,35% de femmes

(source SNUipp Maroc)

#### **Les établissements du pôle de Meknès**

##### **Fès**

Une restructuration complète des locaux (voir ci-dessous) s'avère nécessaire en raison de la croissance continue des effectifs : la configuration du primaire demande à être modifiée (3 classes par niveaux). Le projet, en cours de conception, n'est toujours pas validé. Les parents demandent (à juste titre) la participation de l'Etat français, mais selon le Conseiller culturel, le fonds de roulement de l'établissement est suffisant pour couvrir les travaux. En attendant, les demandes urgentes (en particulier la climatisation des locaux) sont sans cesse renvoyées aux calendes grecques, sous couvert de la restructuration à venir.

Les enseignants, quant à eux, aspirent à de meilleures conditions d'exercice : locaux exigus et non climatisés, sur-effectifs d'élèves, doubles niveaux, emploi du temps « à trous » des enseignants dû à l'organisation de l'enseignement de l'arabe, concertation insuffisante, autoritarisme et tensions avec la direction (jusqu'en 2011-2012),... L'atmosphère générale tend cependant à l'apaisement, après le changement de direction du primaire en septembre.

##### **Meknès**

A l'inverse du GSU de Fès, les effectifs des petites classes sont peu importants. Une nouvelle directrice est arrivée cette année au 1<sup>er</sup> degré.

Concernant les projets immobiliers, le SCAC souhaiterait restituer 17 ha aux autorités marocaines en échange d'un budget de reconstruction du site (l'école occupe actuellement les locaux d'une ancienne caserne). A suivre...

Au Conseil de groupement de gestion de Meknès, le SNUipp demande une meilleure lisibilité des

données budgétaires présentées en Conseil de gestion de groupement, permettant notamment de mieux distinguer la répartition des moyens entre les établissements de Meknès et de Fès.

## **Ailleurs au Maroc**

### **Agadir**

La Ministre des Français de l'étranger a annoncé, lors de sa récente venue au Maroc, la « mutualisation » des établissements AEFÉ (Ecole Gauguin) et OSUI (LFA). Une annonce qui prête à bien des interrogations : mutualisation sous quelle forme ? Primaire d'un côté, secondaire de l'autre ? Fusion pure et simple ? Avec quel opérateur ? Quel statut pour les personnels?...

De son côté, le Conseiller culturel dit attendre les consignes de l'Ambassadeur avant d'engager des études sur ce projet.

### **Rabat**

L'établissement OSUI de Rabat, actuellement sur 3 sites, pourrait se regrouper au même endroit et ainsi permettre à l'AEFE de récupérer le site des Orangers mais rien de concret pour l'instant.

## **Sur l'ensemble du réseau**

### **Frais de scolarité : la politique de privatisation trouve ses limites**

Le mécontentement général des parents d'élèves an avril dernier (manifestation, sittings, campagne médiatique), suite à l'introduction des droits annuels d'inscription pour financer les projets immobiliers des établissements de l'AEFE en gestion directe, a contraint la directrice à suspendre cette mesure lors du Conseil d'administration du 6 juin 2012. Un manque à gagner d'un million d'euros mais que l'AEFE répercutera en partie sur les frais de scolarité.

Selon la FCPE, les droits d'écologie ont augmenté de 40% dans les établissements français du Maroc entre 2008 et 2012. Pour la période 2008-2014, la hausse prévue des frais de scolarité atteint 161% pour la maternelle, 177% pour le collège et 146% pour le lycée. Une politique inflationniste insupportable pour les parents d'élèves.

Pour l'année en cours, les droits d'écologies vont de 32000 dirhams (2900€) pour les maternelles à 43000 dirhams (3900€) pour le lycée.

### **Postes**

De nombreux postes de résidents ont été fermés ces trois dernières années au profit de postes en recrutement local. Le Conseiller culturel envisage de demander à l'AEFE le maintien de tous les postes de résidents (et d'expatriés) du Maroc pour 2013-2014 en raison notamment d'un vivier local limité. A notre sens, cet argument valait pour les années précédentes qui ont connu des coupes franches de supports de résidents.

Un poste de résident est demandé par le conseil d'école, à l'école Molière de Casablanca.

Meknès et Fès : 3 postes de résidents ont été gelés en 2012-2013 et devraient être maintenus, selon le principal du Collège La Fontaine.

### **Recrutement des résidents**

Entre 100 et 129 postes sont à pourvoir chaque année (1<sup>er</sup> et second degrés) dans le réseau AEFÉ Maroc. Pour la rentrée 2012, 32 postes 1<sup>er</sup> degré et 64 postes second degré ont été pourvus en CCPLA.

Pour information : 9 titulaires non résidents exercent actuellement dans le réseau AEFÉ du Maroc (au 1<sup>er</sup> degré). Un chiffre plutôt faible en regard du nombre pléthorique de TNR dans le monde. Le turnover suffisamment important des résidents dans ce gros réseau permet en effet d'absorber assez facilement les TNR, malgré les suppressions de postes de ces dernières années.

Le Conseiller culturel rappelle qu'un détaché de l'OSUI ne peut postuler dans le réseau AEFÉ qu'au terme de 3 années d'exercice sur son poste.

### **Directeurs résidents**

Bien que la question du recrutement des directeurs résidents (Mohamedia et Agadir pour la rentrée 2012) n'ait pas été évoquée avec le Conseiller culturel, le SNUipp rappelle que, conformément au décret 2002-22, la CCPLA doit être consultée et la priorité au vivier de vrais résidents respectée, y compris pour les fonctions de directeur.

Sur la décision de fermeture de deux postes de directeurs expatriés au Maroc, le Conseiller culturel

justifie le choix des établissements de Mohamedia et Agadir par la présence de deux expatriés dans un même établissement de taille moyenne.

### Formation continue

Il a été rappelé au Conseiller culturel que **des cellules de formation continue, où siègent les représentants syndicaux**, doivent être mises en place dans tous les établissements afin de garantir la transparence au niveau de l'attribution des stages. Il n'appartient pas au directeur du primaire de choisir arbitrairement les enseignants qui partiront en stage.

Les délais de route doivent également être suffisants pour permettre aux stagiaires d'arriver à des heures décentes.

### Attribution des classes

De même, **le Conseil des maîtres doit être consulté** en ce qui concerne l'attribution des niveaux d'enseignement en fin d'année scolaire et ses délibérations doivent être respectées. A Fès et à Tanger, les collègues se sont vus attribuer des classes de façon autoritaire par les directeurs, leurs vœux n'ayant pas été respectés alors que cela était possible.

### Difficulté scolaire

Toujours pas de RASED sur les pôles de Meknès, Marrakech et Tanger. Les moyens restent concentrés sur les pôles de Rabat et de Casablanca : 5 enseignants résidents en RASED dont on attend toujours qu'ils perçoivent les bonifications indiciaires liées à leur fonction. Cependant, ils interviennent sur tous les pôles dans les écoles et collèges (96 PPS) pour les enfants en situation de handicap et ce travail se fait au détriment des tâches liées au réseau d'aide. Le SNUipp demande (depuis des années) la création de postes d'enseignants spécialisés expatriés pour faire face à la difficulté scolaire au Maroc.

Les représentants du personnel demandent également que des moyens soient déployés dans ce domaine dans les établissements de l'OSUI.

### Horaires

Les représentants syndicaux demandent, pour l'établissement de Fès, la possibilité d'aligner 2 heures consécutives de langue arabe dans le premier degré, comme c'est la pratique dans les autres écoles. Ceci afin d'éviter les « trous » dans les emplois du temps des enseignants.

Pour les élèves concernés, dont l'arabe est la langue maternelle, une heure d'enseignement en arabe (discipline non linguistique) faisant suite à une heure de cours de langue arabe ne devrait pas poser de problème.

Le Conseiller culturel prend note de notre demande en répondant qu'il ne veut pas de « grignotage » sur les horaires. Nous lui faisons clairement savoir que ce n'est pas ce que les enseignants du GSU La Fontaine demandent.

### Rythmes scolaires

Les enseignants du GSU La Fontaine de Fès demandent la mise en place de la journée continue pendant les mois de fortes chaleurs (juin et septembre), les salles de cours ne disposant pas de climatiseurs.

## Exercice du droit syndical

### Représentation dans les instances

Oublis (commissions locales des bourses) et convocations tardives sont souvent le lot des délégués syndicaux en représentation dans les instances.

Réunions d'informations syndicales dans les établissements

Depuis 4 ans, les délégués syndicaux du Maroc et du secteur Hors de France sont dans l'impossibilité d'organiser des réunions syndicales (au 1er degré) dans des conditions normales au Maroc. le SCAC ayant imposé la tenue de ces réunions hors temps d'enseignement des élèves, en application de la circulaire MEN du 3 septembre 2008.

- **L'AEFE n'a jamais donné de consignes en ce sens.** Cela sous entend que les SCAC peuvent tenir compte du contexte local mais sans empêcher pour autant le bon déroulement de ces réunions.

- **Les réunions ne peuvent se tenir sur des horaires décents** : les horaires particuliers des élèves et des enseignants à l'étranger (cours dispensés le mercredi, aide personnalisée après la classe où les enseignants ne finissent pas tous à la même heure, réunions pédagogiques ou avec les parents, contraintes de fermeture des portes des établissements - 18h pour Fès - ne permettent pas de trouver des plages horaires décentes pour la tenue de ces réunions. Certaines réunions syndicales ont eu lieu, faute de mieux, au domicile des enseignants le soir après les cours. Or **les enseignants ont aussi une vie privée et des contraintes familiales**.
- **Aucune réunion ne peut se tenir sur la durée légale de 3 heures**, comme le prévoient les textes pour les mêmes raisons évoquées ci-dessus.
- **La circulaire du 3 septembre 2008 s'applique aux départements français**. A l'échelle d'un pays entier comptant 28 établissements, il faut tenir compte des distances. En ce qui concerne le secteur Hors de France, la visite de plusieurs établissements en un seul séjour n'est plus possible. Il faudrait effectuer autant d'allers-retours sur la France qu'il y a d'établissements au Maroc et cela a aussi un coût.
- Selon les textes en vigueur, les réunions d'informations syndicales sont décomptées des 108 heures de réunions mais en réalité, **tous les enseignants dépassent déjà largement ce quota d'heures** consacré à la concertation, aux instances, aux projets, à l'aide personnalisée, aux réunions avec les parents etc. Les attestations que nous fournissons aux collègues ne leur servent donc à rien.
- Le motif avancé par le Conseiller culturel que les élèves sont déjà privés de cours en raison des tests d'entrée n'est pas recevable. Quant aux parents, ils doivent intégrer le fait que l'activité syndicale fait partie de la vie des établissements. Elle est régie par des textes et non soumise à leur approbation.

**Les réunions d'informations syndicales doivent être préservées** : les enseignants ont besoin d'un temps d'échange formel afin de bénéficier des informations auxquelles ils ont droit. L'exercice du droit syndical ne peut être relégué sur le temps de vie privée des enseignants. **Il doit revenir sur le temps de travail afin de s'exercer pleinement et intégralement dans tous les établissements du Maroc.**

Le SNUipp rappelle au Conseiller culturel que faciliter la vie syndicale et dialoguer avec les représentants du personnel permet également de désamorcer les situations de conflits dans les établissements.

## A l'OSUI

### Enseignement de l'arabe

Dans certains établissements, aucun dispositif n'est prévu pour adapter l'enseignement de l'arabe aux élèves non arabophones. Dans d'autres, le quota horaire (3h semaine) n'est pas respecté. Les établissements qui accueillent très majoritairement des enfants marocains, ne semblent pas prêts à dégager les moyens nécessaires pour si peu d'élèves, le plus souvent enfants d'enseignants français (un ou deux seulement par niveau de classe). Le COCAC rappelle pourtant que c'est une obligation et qu'il le recommande régulièrement.

### Interventions des enseignants ASH et des conseillers pédagogiques dans les établissements

Les interventions des enseignants spécialisés et des conseillers pédagogiques de l'AEFE sont rares voire inexistantes dans de trop nombreuses écoles. Pour le Conseiller culturel, il semblerait que la facturation des prestations par l'AEFE à la Mission laïque soit dissuasive pour les établissements. Au-delà de la question financière, les représentants syndicaux font état des besoins de formation des collègues et des difficultés rencontrées lors de la scolarisation d'élèves en situation de handicap.